

Monsieur le Directeur Général des Ressources humaines
Ministère de l'Éducation nationale
72, rue Regnault
75013 Paris

Monsieur le Directeur général des ressources humaines,

Les résultats du mouvement inter départemental pour les enseignants du premier degré sont tombés le 7 mars.

Certains collègues, malgré l'attribution de 800 points pour situation de handicap, n'ont pas obtenu satisfaction lors de cette phase.

Lors de notre première audience bilatérale du 13 avril, vos services nous ont annoncés que les situations des collègues ayant obtenu 800 points au titre du handicap ne feraient pas fait l'objet cette année d'un rattrapage systématique par le Ministère avant la phase manuelle d'ineat-exeat. Ce n'est pas acceptable !

Or, chaque année jusqu'en 2022, l'ensemble de ces collègues non mutés a toujours fait l'objet de ce rattrapage indispensable dès lors que l'on considère l'urgence reconnue par la médecine de prévention des personnels.

Au vu de la situation difficile dans laquelle les collègues se trouvent, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer cette décision et permettre à tous ces collègues d'obtenir leur mutation immédiatement avant la phase manuelle ineat-exeat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de croire, Monsieur le Directeur des ressources humaines, en notre parfaite considération.

Frédéric Volle
Secrétaire général

